



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

**Modification partielle du plan d'affectation de zones
et du règlement de constructions et de zones (changements)**

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, modifiée le 1er janvier 2010, l'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique, durant vingt jours, soit du 9 octobre au 28 octobre 2015, le changement apporté à la modification partielle du plan d'affectation des zones, approuvée par l'Assemblée primaire du 2 décembre 2013, ainsi que du règlement de constructions et de zones (création d'une zone mixte publique commerciale de St-Germain).

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès de l'administration communale, bureau du chef de projet, durant les jours et heures d'ouverture des guichets administratifs, soit du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement prévues par ces changements et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit au Conseil communal dans les vingt jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan d'affectation des zones et au règlement de constructions et de zones.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Président

M. Dubuis

La Secrétaire

M. -N. Reynard